

Avenant au règlement intérieur de l'école primaire de Baume-de-Transit
Au moins jusqu'à fin mai :

Rentrée : jeudi 14 mai 2020

Horaires : 9h-12h

Capacité des classes : Maximum de 10 élèves par classe

Avant l'école :

Les enfants devront avoir acquis correctement les gestes barrière. Ils devront porter une tenue et des chaussures qui ne nécessitent pas l'intervention d'un adulte.

Entrée dans l'école :

Les parents et leurs enfants seront tenus de respecter le parcours mis en place par la municipalité et de respecter les distances de sécurité.

Avant de venir à l'école, les parents sont tenus de prendre la température de leur enfant à la maison et dans le cas d'une température supérieure ou égale à 37,8 ° l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Ses parents devront prévenir immédiatement l'enseignante.

Les élèves de chaque classe rentreront par des entrées différentes.

Les enfants se rendront un par un dans les classes où ils seront accueillis par leur enseignant à une place assignée.

Les élèves pourront venir avec un masque personnel s'ils l'utilisent à bon escient.

En classe :

Les élèves resteront à leur place dans la classe et en cas de besoin utiliseront un itinéraire balisé. Ils garderont la distanciation physique entre élève.

Récréation : Les récréations se feront classe par classe en respectant les gestes barrières.

Matériel scolaire :

Les enfants n'utiliseront pas le matériel collectif.

En élémentaire, prévoir le cartable, la trousse avec le matériel personnel habituel.

En maternelle, éviter les sacs inutiles.

Les élèves de maternelle et d'élémentaire devront prévoir une gourde avec leur nom ainsi que des paquets de mouchoirs.

Restauration scolaire :

Pas de cantine.

Périscolaire :

Pas de périscolaire

Contact :

En cas de fièvre, et dans l'attente d'être récupéré, votre enfant sera isolé dans une pièce spécifique, avec un masque.

Tout enfant qui a été au contact (dans sa famille) d'une personne atteinte du COVID 19 devra fournir un certificat médical démontrant sa non-contagion.

Règles de vie :

Les enseignants rappelleront régulièrement les gestes barrière.

Sécurité :

Les enseignants se réservent le droit d'exclure un enfant qui refuserait de respecter les gestes barrière.

Toute décision gouvernementale, préfectorale ou municipale pourrait entraîner une fermeture des écoles sans préavis.